

Nous craignons que ceux qui oeuvrent au sein d'organismes à but non lucratif interprètent l'obligation de s'inscrire, s'ils entreprennent des activités de lobbying, comme une tentative en vue de restreindre leurs activités. Par ailleurs, si une exception est prévue dans leur cas, des groupes analogues pourraient être créés et utilisés par ceux qui cherchent à cacher leurs activités de lobbying.

Nous avons décidé qu'en règle générale, les associations bénévoles, les groupes à intérêt unique et les associations à but non lucratif ne seraient pas tenus de s'enregistrer comme lobbyistes jusqu'à nouvel ordre. Nous nous rendons compte que cette décision exempte une bonne partie des lobbyistes de l'obligation de s'enregistrer, mais nous croyons qu'il convient de procéder ainsi pour le moment. Nous craignons en effet qu'en forçant ces groupes à s'enregistrer on les empêche dans une certaine mesure de s'organiser et de faire des démarches efficaces auprès du gouvernement. Cependant, lorsque la question sera réévaluée dans deux ans, l'expérience nous dira s'il faut obliger ces groupes à s'enregistrer comme lobbyistes.

Le Comité s'est aussi demandé si les avocats ou les comptables qui représentent des clients auprès du gouvernement doivent être considérés comme des lobbyistes et tenus de s'inscrire. Ces spécialistes qui défendent les intérêts de leurs clients devant des tribunaux administratifs ou législatifs font-ils du lobbying? Ils représentent des clients dans des affaires judiciaires ou quasi-judiciaires presque toujours publiques et doivent donc identifier leurs clients. Nous ne considérons pas ces activités comme du lobbying. Il nous paraît difficile de les comparer aux spécialistes qui cherchent dans des tribunes beaucoup moins publiques à infléchir la politique publique ou les activités gouvernementales dans l'intérêt de leurs clients.

Nous recommandons qu'aux fins de l'enregistrement la définition générale de lobbyiste s'applique à quiconque, contre rémunération, fait des démarches auprès de l'exécutif, de l'administration, ou des députés et des sénateurs et de leur personnel. Plus particulièrement, sont compris :